



DELIBERATION BUREAU de la Communauté

N° 2023 B - 038

Séance du 25 octobre 2023

COORDINATION ET ANIMATION DU CONTRAT DE RIVIERE CREUSE AMONT _ SUBVENTIONNEMENT POUR LES FINANCEMENT DES POSTES 2024

L'an deux mille vingt-trois, le 25 octobre 2023 à 17h30, les membres composant le Bureau de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à Aubusson, sous la présidence de Valérie BERTIN, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement le 10 octobre 2023.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs Valérie BERTIN, Céline COLLET-DUFAYS, Philippe ESTERELLAS, Laurent LHERITIER, Claude BIALOUX, Didier TERNAT, Denis PRIOURET, Alain DETOLLE, Catherine DEBAENST

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Monsieur Jean-Luc LEGER

Rappel du contexte

La Communauté de communes Creuse Grand Sud est porteuse du projet de contrat Creuse amont dont le premier cycle s'est achevé en 2022. Celui-ci doit faire l'objet d'un renouvellement et une phase de transition doit être conduite au cours des années 2023 et 2024.

Le projet développé à l'échelle du bassin versant de La Creuse amont vise globalement à apporter des réponses techniques aux principales altérations relevées sur le réseau hydrographique et les milieux aquatiques. Il s'agit aussi de répondre aux objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau et à un ensemble d'enjeux locaux relatifs à la gestion de la ressource en eau désormais bien identifiés.

Le projet vise aussi à développer une politique « eau » innovante et ambitieuse à l'échelle locale et à celle du bassin versant amont et accompagner une gestion adaptée de la ressource, notamment dans la perspective du dérèglement climatique et des évolutions réglementaires.

Le contrat Creuse amont est l'un des outils opérationnels déployé par l'EPCI pour la mise en œuvre de la compétence GEMAPI.

Présentation de la demande

La Communauté de communes Creuse Grand Sud a coordonné, avec un ensemble de partenaires associés, la mise en œuvre des actions du contrat 2018/2022 qui ont directement bénéficié au territoire. Désormais,

il s'agit de faire le bilan des actions réalisées au court du premier cycle, d'identifier les enjeux auxquels devra répondre le futur contrat et construire un futur programme d'actions avec un ensemble de partenaires.

Les moyens humains à mobiliser peuvent faire l'objet d'un accompagnement financier de la part de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et de la Région Nouvelle Aquitaine. Une partie du financement du poste a aussi vocation à être portée par les EPCI partenaires de ce projet (intégration des territoires du bassin versant des Communautés de communes Marche et Combraille en Aquitaine et Haute Corrèze Communauté).

Eléments d'appréciation

L'année 2024 sera consacrée à la réalisation d'un bilan / évaluation, la rédaction de la feuille de route du futur contrat, ainsi qu'à l'élaboration d'un nouveau programme d'action.

Les principales missions seront portées par la cellule d'animation du contrat et seront les suivantes :

- Etude bilan / évaluation du cycle du contrat 2018/2022
- Animation, mobilisation et coordination des partenariats (COFIL, concertation etc...)
- Rédaction de la feuille de route du second cycle du contrat avec identification des thématiques cœur de cible
- Elaboration d'un nouveau programme d'action pour le second cycle du contrat en partenariat avec les différents partenaires et maitres d'ouvrages
- Encadrement d'une stagiaire pour réaliser un diagnostic continuité écologique / plans d'eau

Ces missions d'animation et de coordination du contrat Creuse amont représentent pour l'année 2024 un total de 1,25 ETP mobilisant l'équipe GEMAPI de la Direction de l'environnement. Les activités seront assurées par le directeur du service et les techniciens de rivières.

Eléments financiers

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

DEPENSES 2024		RECETTES 2024	
Direction coordination 0,15 ETP	7 800,00 €	Agence de l'Eau 60 % x 1,25 ETP	27 780,00 €
Coordination (65 %) & animation (35 %) du contrat 1 ETP	35 000,00 €	Région Nouvelle Aquitaine 20 % x 0,80 ETP	6 110,00 €
Renfort stage d'étude - 0,10 ETP	3 500,00 €	Agence de l'Eau : forfait "frais de fonctionnement" x 1,25 ETP	7 500,00 €
		Région Nouvelle Aquitaine : 20 % x FF de 0,80 ETP	500,00 €
		AUTOFINANCEMENT	11 910,00 €
		Participation prévisionnelle MCA (18 % reste à charge)	2 143,80 €
		Participation prévisionnelle HCC (23 % reste à charge)	2 739,30 €
		Participation prévisionnelle Creuse grand Sud (59 % reste à charge)	7 026,90 €
Frais de fonctionnement pour 1,25 ETP (estimatif)	7 500,00 €		
Total dépenses	53 800,00 €	Total recettes	53 800,00 €

Les subventions sollicitées au regard des dépenses éligibles et des coûts prévisionnels des salaires chargés et des frais de fonctionnement estimatifs sont les suivantes :

- ✓ Agence de l'Eau Loire-Bretagne : **35 280,00 €**
- ✓ Région nouvelle Aquitaine : **6 610,00 €** (la Région ne finance que les missions de coordination du contrat)

Le montant total des subventions s'élève à hauteur de **41 890,00 €** pour l'année 2024.

Par ailleurs, dans le cadre des partenariats établis avec Haute-Corrèze Communauté et la Communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine, la contribution prévisionnelle attendue des deux EPCI voisins est la suivante : **4 883,10 €**.

Le montant d'autofinancement prévisionnel pour la Communauté de communes s'élèverait à hauteur de **7 026,90 €** pour l'année 2023 et pour un temps d'agent de **1,25 ETP** réparti comme suit :

- *Direction coordination - 0,15 ETP*
- *Coordination du contrat - 0,65 ETP*
- *Animation du contrat - 0,35 ETP*
- *Renfort stage d'étude - 0,10 ETP*

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **AUTORISE** la Présidente à solliciter auprès des partenaires les subventions dont pourra bénéficier cette opération.

Ainsi fait et délibéré le 25 octobre 2023 ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'Etat le
PUBLIEE le

La Présidente,
Valérie BERTIN

